

DÉCLARATION D'INTERDÉPENDANCE

PRÉAMBULE : UN CRI D'ALARME

Alertés par les graves dangers qui menacent l'équilibre du monde et le devenir de l'humanité, les membres du Collegium international éthique politique et scientifique identifient quatre raisons principales à l'origine de ces dangers.

La première est un manque d'orientations, de visions ou de pratiques éthiques dans l'exercice des pouvoirs politique, économique, médiatique et technologique par ceux qui les détiennent. Ni les Etats, ni les entreprises multinationales, ni les autres détenteurs de pouvoirs effectifs ne semblent manifester cette vision. Les Nations unies ont déterminé les objectifs à atteindre pour répondre aux défis majeurs du nouveau siècle ; mais leur fonction normative est affaiblie par la fragmentation des compétences entre les diverses organisations internationales et par l'absence d'un mécanisme intégré, voire d'une juridiction mondiale des droits de l'homme, qui contrôlerait l'application effective et indivisible de l'ensemble des droits fondamentaux, qu'ils soient civils et politiques ou économiques, écologiques, culturels et sociaux.

Cette faiblesse éthique est d'autant plus grave que se creuse un déficit de responsabilité : le monde se globalise, le pouvoir se concentre, mais la responsabilité se dilue. Le pouvoir effectif est aujourd'hui disséminé entre des acteurs économiques, politiques, médiatiques, sociaux, culturels, intellectuels et religieux sans que les conditions et les moyens de leur responsabilité à l'égard des peuples et des citoyens soient pour autant clairement établis.

La seconde raison est l'impact croissant sur les humains et les écosystèmes de la dégradation physique biologique et atmosphérique de notre planète, avec des conséquences qui se manifestent de façon sporadique par des sécheresses (et la désertification qui en résulte), des inondations, des cyclones, des changements climatiques et des menaces de pollution irréversibles. Les programmes préconisés dans les conférences mondiales pour y faire face, comme à Rio en 1992 et à Johannesburg en 2002, déjà insuffisants au regard des enjeux, sont ensuite ignorés ou mal interprétés.

La troisième raison d'alarme est le fossé qui se creuse entre les riches et les pauvres, mis en évidence par le fait que plus du tiers de nos contemporains sont privés de leurs droits humains civils, politiques, sociaux et culturels fondamentaux, en contradiction avec les promesses formulées par la communauté internationale depuis l'adoption des principes juridiques par les Nations unies. Nos indicateurs, principalement monétaires, nous entraînent vers une société de marché guidée par le "tout économisme". La mondialisation s'opère alors contre la plus grande partie de l'humanité et en détruisant sa niche écologique. Et la mutation informationnelle échoue à concrétiser les promesses dont elle est porteuse. La prépondérance

COLLEGIUM (●) INTERNATIONAL

accordée aux vraies richesses - celles de l'intelligence et de la vie - devrait pourtant nous permettre de tracer la seule voie possible : celle d'une renaissance des fondamentaux éthiques, écologiques et anthropologiques.

La quatrième raison réside dans les risques croissants de guerre et de terrorisme, et dans l'absence de freins mis à la montée de la violence et de la barbarie. Autant de signes qui indiquent que l'humanité est aujourd'hui principalement menacée par sa propre inhumanité. Mais la possibilité de s'autodétruire la constitue aussi comme sujet et responsable de sa propre histoire. Les enjeux d'une responsabilité éthique et spirituelle deviennent ainsi des enjeux politiques majeurs qui doivent être traités dans le cadre d'un véritable dialogue intercivilisationnel.

Afin d'apporter une réponse pertinente à ces risques et défis, la construction d'une civilité mondiale a besoin - pour replacer la science, l'économie et la technologie au rang de moyens et non de fins - d'une exigence non soumise aux contraintes des intérêts, à l'obsession médiatique, à la pression du court terme. Ce constat préside à la création d'un Collegium international éthique, politique et scientifique en charge d'une quadruple fonction :

- de veille et d'alerte sur les principaux risques que court l'humanité ;
- de discernement, en particulier éthique, quant à la nature de ces risques et à la qualité des moyens nécessaires pour y faire face sans que ceux-ci deviennent eux-mêmes contre-productifs ;
- de délibération dans des conflits majeurs se réclamant d'un cadre éthique ;
- de conseil auprès des gouvernements et des institutions internationales (en tout premier lieu des Nations unies) afin d'éclairer leur processus de décision ;

Un appel pour une prise de conscience de l'interdépendance mondiale, idée qui fut prédominante lors de la rédaction de la Charte des Nations unies, apparaît nécessaire. Cet appel reflète un sens conjoint des responsabilités de la part de femmes et d'hommes d'Etat et de pensée. Ces voix doivent aussi se faire entendre par le réseau mondial d'associations de citoyens qui s'est constitué au cours de la dernière décennie.

Dans le prolongement du Préambule de la déclaration de Rio qui, pour la première fois, proclama que "la terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance", cet appel prend la forme d'une Déclaration générale rappelant que, si l'interdépendance est devenue une réalité, il est temps aussi de la formuler comme un projet.

II PRINCIPES : L'INTERDÉPENDANCE COMME PROJET

Les membres du Collegium rappellent .•

Leur attachement à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme proclamée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, réaffirmée lors de la Conférence internationale de Vienne en 1993, ainsi qu'aux Déclarations de Rio (1992) et Johannesburg (2002).

Ils constatent que .•

Devenue un fait lié à la globalisation, l'interdépendance est à la fois une chance et un risque :

- une chance, car la globalisation des flux (flux financiers et de marchandises, flux migratoires, flux d'informations scientifiques et culturelles) témoigne d'une communauté de vie qui conditionne l'avenir de la planète et celui de l'humanité ;
- un risque, car ce phénomène entraîne une globalisation des risques écologiques et biotechnologiques, ainsi que des risques d'exclusion sociale et de marginalisation (non seulement économique mais aussi sociale, scientifique et culturelle) et une globalisation des crimes (liés aux trafics de personnes et de biens comme au terrorisme), menaçant tout à la fois la sécurité des personnes, des biens et plus largement de la planète. Ceci témoigne de l'existence d'une communauté de destin.

Ils considèrent que .•

-La globalisation des flux favorise des pratiques débordant les territoires nationaux au profit de réseaux transnationaux qui s'organisent selon leurs intérêts spécifiques (*lex mercatoria, lex electronica*) sans avoir vocation à défendre les intérêts communs. La globalisation des risques et celle des crimes démontrent les limites du relativisme et appelle des mesures de prévention, de régulation et de répression selon une politique commune et avec des moyens juridiques communs.

Le moment est donc venu de construire l'interdépendance comme un projet en nous engageant - à la fois comme individus, comme membres de communautés et de nations distinctes et comme citoyens du monde - à reconnaître notre responsabilité et à agir, directement et par l'intermédiaire des Etats et des Communautés (infra et supranationales), pour identifier, défendre et promouvoir les intérêts communs de l'humanité.

Ils déclarent que .•

La communauté de vie et la communauté de destin appellent la proclamation du principe de l'intersolidarité planétaire.

Ce principe implique, d'une part, de reconnaître une diversité assise sur la tolérance et le pluralisme ; d'autre part, de mener un processus d'intégration concernant à la fois les individus, les organisations détentrices de pouvoirs, les Etats et la Communauté internationale et supposant :

- d'étendre l'ensemble des droits fondamentaux des individus présents aux générations futures et de les développer dans les limites nécessaires, dans une société démocratique, au respect de l'ordre public national et supranational ;

COLLEGIUM (●) INTERNATIONAL

- de reconnaître que la détention d'un pouvoir global, qu'il soit économique, scientifique, médiatique, religieux ou culturel, implique le corollaire d'une responsabilité globale, c'est-à-dire étendue à tout le champ des effets de ce pouvoir ;
- d'inciter les Etats souverains à reconnaître la nécessité d'intégrer l'ordre public supranational à la défense des intérêts communs dont ils sont l'indispensable support ;
- de favoriser le développement des institutions représentatives des communautés internationales régionales en même temps que de renforcer la Communauté mondiale et l'émergence d'une citoyenneté globale afin d'élaborer une politique commune pour la régulation des flux ainsi que la prévention des risques et la répression des crimes.

III. PRIORITÉS : UN PROGRAMME D'ACTION

Les membres du Collegium international éthique, politique et scientifique se proposent de travailler sur quelques applications concrètes des principes énoncés dans la déclaration générale. Loin d'être exhaustive, cette première liste pourra s'enrichir régulièrement de nouveaux thèmes ressentis comme prioritaires par le réseau qui va se constituer au cours du Collegium (et notamment par les représentants de la société civile mondiale). Un appel à contributions pourra être lancé en ce sens.

Inventer la démocratie à l'échelle globale

La logique horizontale de l'interdépendance suppose de reconnaître la diversité des racines des cultures démocratiques ; sa logique verticale, de faire émerger un socle commun adapté aux changements de notre époque. Dans cet esprit, le Collegium pourrait réfléchir à la création d'"indicateurs de démocratie" (allant dans le sens des préconisations du Pnud). Mais aussi mettre en lumière ce qui, du côté de la société civile", peut contribuer à construire une "citoyenneté globale".

Identifier et protéger les biens publics mondiaux

L'interdépendance suppose de reconnaître le caractère "commun" de certains biens mondiaux. Le Collegium portera plus particulièrement son attention sur ceux dont la préservation et la distribution posent des défis majeurs dès aujourd'hui. C'est notamment le cas :

- de l'eau potable ;
- de l'accès aux connaissances ;
- des ressources agricoles alimentaires et du problème des OGM tant comme risques que comme opportunités ;
- des ressources énergétiques ;
- des produits pharmaceutiques ;
- des transports publics.

Construire les conditions et les indicateurs du développement durable

L'interdépendance suppose de mettre en cohérence les différents horizons temporels. Or, les indicateurs dont nous disposons aujourd'hui nous conduisent à opérer des choix à court terme qui contredisent les objectifs affichés à moyen et long terme. La mise en place d'une nouvelle vision de la richesse et nouveaux indicateurs apparaît ainsi comme une nécessité pour mieux intégrer les exigences écologiques et sociales du développement durable.

Bâtir un universalisme des valeurs

Entre l'affirmation d'un relativisme absolu et la tentation de définir l'éthique universelle à partir des seuls fondements occidentaux, un universalisme des valeurs est à construire sur la

COLLEGIUM ● INTERNATIONAL

base d'un dialogue intercivilisationnel. Un questionnement conjoint aux grandes autorités spirituelles et morales de ce monde (sur les questions d'environnement, d'éthique, de rapport hommes-femmes) pourrait servir de base à ce travail. Il permettrait aussi de faire émerger les fondements d'une "écologie mentale" et d'une éducation à la responsabilité et la citoyenneté globale adaptées à notre époque.

Garantir les droits économiques et sociaux

L'application concrète du principe de l'intersolidarité planétaire suppose que les droits économiques, sociaux et culturels ne soient pas séparés des droits civils et politiques. Conséquence : l'OMC, le FMI et la Banque mondiale seraient tenus de respecter les pactes de l'Onu sur les droits de l'homme, les conventions de l'OIT sur les droits sociaux et les conventions internationales sur l'environnement. Ce tissu juridique serait opposable à l'ensemble des acteurs économiques.

BLED (SLOVÉNIE) 5 - 6 OCTOBRE 2002